

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00397

Numéro SIREN : 801 862 830

Nom ou dénomination : SAGC

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2021 sous le numéro de dépôt 3581

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE MULHOUSE (68061)

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
44 AVENUE ROBERT SCHUMAN C.S 83047
68061 MULHOUSE Cedex 3
TEL : 03 89 35 42 41

RECEPISSE DE DEPOT

SAGC

8 Rue des vigneron
68720 Flaxlanden

V/REF :

N/REF : 2014 B 397 / 2021-B-3581

Le greffier du tribunal judiciaire de Mulhouse certifie qu'il a reçu le 17/05/2021,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2020.

Concernant la société

SAGC
Société par actions simplifiée
8 rue des Vignerons
68720 Flaxlanden

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2021-B-3581 le 07/06/2021

R.C.S. MULHOUSE TJ 801 862 830 (2014 B 397)

Fait à MULHOUSE le 07/06/2021,

LE GREFFIER



Désignation de l'entreprise <u>SAGC SAS</u>					Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>8 rue des Vignerons 68720 FLAXLANDEN</u>																				
SIRET <table><tr><td>8</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td><td>6</td><td>2</td><td>8</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>							8	0	1	8	6	2	8	3	0	0	0	0	1	6
8	0	1	8	6	2	8	3	0	0	0	0	1	6							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>							1	2	1	2										
1	2																			
1	2																			
					Exercice N clos le															
					31/12/2020															
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *		028	7 318	030	621	6 697													
	Immobilisations financières * (1)		040	534 136	042		534 136													
	Total I (5)		044	541 454	048	621	540 833													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052															
		Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070															
		Autres * (3)	072	22 315	074		22 315													
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	48 430	086		48 430													
	Charges constatées d'avance *		092		094															
	Total II		096	70 745	098		70 745													
	Total général (I+II)		110	612 199	112	621	611 578													
PASSIF					Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		5 000														
	Écarts de réévaluation			124																
	Réserve légale			126		500														
	Réserves réglementées *			130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132															
	Report à nouveau			134		339 018														
	Résultat de l'exercice			136		117 139														
	Provisions réglementées			140																
	Total I			142		461 657														
Provisions pour risques et charges			Total II	154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		148 379														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		307														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	575	172	1 235														
	Produits constatés d'avance			174																
Total III			176		149 921															
Total général (I + II + III)			180		611 578															
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	20 260												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																				

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAGC SAS**

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le **13/11/2020**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215			
		Services *				217			
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				218		
	Production immobilisée *							222	
	Subventions d'exploitations reçues							224	
	Autres produits							226	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							230		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							232	
	Variation de stocks (marchandises) *							234	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							236	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							238	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				17 837		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			243	1 295	244	1 345
	Rémunérations du personnel *							242	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							240	
	Dotations aux amortissements *							250	
	Dotations aux provisions							252	
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		256	262
Total des charges d'exploitation (II)							264	19 689	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(19 689)	
Produits financiers	(III)	280	138 310		Charges financières	(V)	294	1 482
Produits exceptionnels		(IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		}	300
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices *		(VII)					306	

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 117 139

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	14 718
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies) 990			
	ZFANG 44. quaterdecies 345	Investissements outre-mer 344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies) 993			
	Créance due au report en arrière du déficit	346			350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655				138 310
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A) 643	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B) 645			
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C) 647	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D) 648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352 354 6 453

Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356

Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat : 360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370 372 6 453

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 611 577,78 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 117 139,37 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/05/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 541 454

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 370	5 948		7 318
Immobilisations financières	519 824			534 136
TOTAL	521 194	5 948		541 454

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 621

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	139	482		621
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	139	482		621

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau &informat	1 655	274	1 381	3 ans
Mobilier	5 663	347	5 316	de 5 à 10 ans
TOTAL	7 318	621	6 697	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 22 315

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	22 315	22 315	
TOTAL	22 315	22 315	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 149 921

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	148 379			
Dettes financières diverses	495			
Fournisseurs	307			
Dettes fiscales & sociales	660			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	80			
Produits constatés d'avance				
TOTAL	149 921			

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 679

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	841
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	178
Dettes fiscales & sociales	660
Autres dettes	
TOTAL	1 679

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SAGC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
8 rue des Vignerons – 68720 FLAXLANDEN
RCS MULHOUSE – 801 862 830
Société de participations d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes
Inscrite à l'Ordre des experts comptables de STRASBOURG

AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
(article L 232-23 du Code de Commerce)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 MAI 2021

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 117 139.37 euros de la manière suivante :

Distribution de dividendes	60 000.00 euros
Soit 40 euros par action	
 Au compte « Report à nouveau »	57 139.37 euros
Qui s'élève ainsi à 396 156.90 euros	

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que s'agissant du premier exercice, aucune distribution de dividende n'a pu avoir lieu au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président

SAGC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
8 rue des Vignerons – 68720 FLAXLANDEN
RCS MULHOUSE – 801 862 830
Société de participations d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes
Inscrite à l'Ordre des experts comptables de STRASBOURG

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 MAI 2021

Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Notre société, exploite depuis le 21 mars 2014 un fonds de commerce ayant pour activité, la détention de titres, la gestion de ses actifs, les prestations d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à – 19 689 euros.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

L'évolution de la société est conforme aux objectifs et cohérente au regard de la complexité des affaires.

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont ceux inhérents à toutes les sociétés ayant pour activité les prestations de conseils dans les secteurs de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu des efforts entrepris, la société est confiante dans ses perspectives d'avenir malgré les difficultés conjoncturelles rencontrées dans son secteur d'activité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS - PRISES DE PARTICIPATIONS - PRISES DE CONTROLE - CESSIONS DE PARTICIPATIONS - SOCIETES CONTROLEES - PARTICIPATIONS CROISEES

Au cours de l'exercice :

La société SAGC a prise une participation de 40 titres dans la société SAS GMH – 15 RUE SAINTE BRIGIDE - 67850 OFFENDORF. Désormais notre société détient 5.52% du capital social de la société GMH.

La société SAGC a prise une participation de 40 actions dans la société GROUPE FIBA – 7 Avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM. Désormais notre société détient 5.52% du capital social de la société GROUPE FIBA.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 0 euros.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 0 euros.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées 19 689 euros.
- Le résultat d'exploitation ressort à – 19 689 euros.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros.
- Le montant des charges sociales s'élève à 0 euros.
- L'effectif salarié moyen s'élève à 0 personne.
- Les produits financiers de 138 310 euros proviennent d'une distribution de dividendes.
- Il est précisé que la société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire au cours de l'exercice écoulé.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 0 euro, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 117 139 euros.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 611 578 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 117 139.37 euros de la manière suivante :

Distribution de dividendes	60 000.00 euros
Soit 40 euros par action	

Au compte « Report à nouveau »	57 139.37 euros
Qui s'élève ainsi à 396 156.90 euros	

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distribution de dividende au titre des exercices précédents.

31.12.2017 :	0 euros
31.12.2018 :	40 000 euros
31.12.2019 :	40 000 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépense non déductible du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

La Présidence